



(11)

EP 3 015 029 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
04.05.2016 Bulletin 2016/18

(21) Numéro de dépôt: **15191890.1**(22) Date de dépôt: **28.10.2015**

(51) Int Cl.:

A47F 5/08 (2006.01) **A47B 96/02 (2006.01)**
A47B 13/08 (2006.01) **A47B 37/04 (2006.01)**
A47B 57/06 (2006.01) **A47C 7/68 (2006.01)**
F21V 33/00 (2006.01)

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR
 Etats d'extension désignés:
BA ME
 Etats de validation désignés:
MA

(30) Priorité: **28.10.2014 FR 1402427**(71) Demandeur: **Vuillet, Francois**
75004 Paris (FR)(72) Inventeur: **Vuillet, Francois**
75004 Paris (FR)(74) Mandataire: **Ipside**
7-9 Allées Haussmann
33300 Bordeaux Cedex (FR)

(54) **SYSTÈME D'ASSEMBLAGE DE DEUX BARRES ET D'UNE PIÈCE COMPLÉMENTAIRE COMPORANT DEUX ERGOTS**

(57) - L'invention repose sur l'assemblage de deux barres superposées (11 et 12), décalées dans le plan vertical selon un angle variable en fonction de la destination, mais présentant toujours un écart dans le plan horizontal permettant d'insérer une pièce complémentaire (20), l'ensemble faisant l'objet de cette demande de brevet.

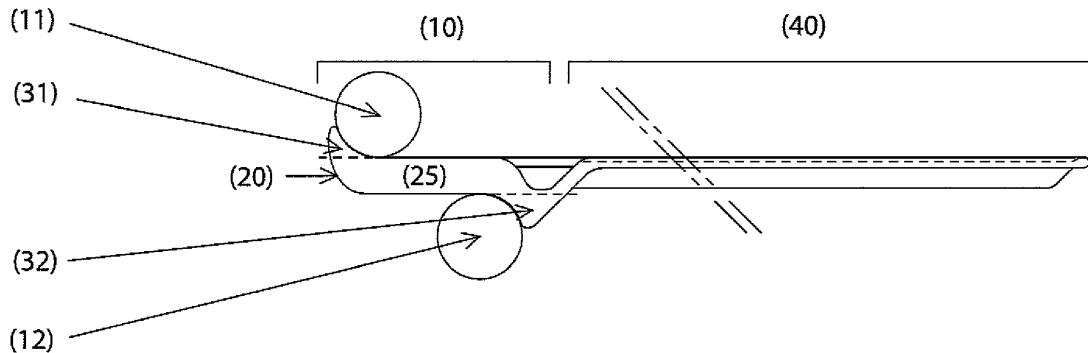
- La pièce complémentaire (20) est composée d'un élément (25) d'épaisseur variable en fonction de sa destination et présentant toujours à l'arrière un ergot ascen-

dant (31) et à l'avant un ergot (32) descendant assurant le blocage dans les deux directions horizontales avant et arrière.

- Cette pièce (20) est prolongée d'un élément de forme variable en fonction de sa destination.

- Dans le cas où il s'agit de mobilier, la pièce complémentaire (20) sera prolongée d'un plateau de forme variable en fonction du design restant à définir, elle pourra être de finition brute, plastique, métal ou bois, ou tout autre matériau approprié.

FIGURE 1



Description

[0001] - La présente invention concerne un système d'assemblage composé de deux barres et d'une pièce complémentaire comportant deux ergots.

Etat de la technique antérieur :

[0002] - Après recherches, le seul brevet déposé qui correspond à un principe de fixation amovible comparable trouvé est enregistré sous la référence EP 0277379. L'inventeur est M. BARES, Jean Jacques, pour le compte du demandeur SARL MOULAGES PLASTIQUES DU MIDI, SARL, 10 Boulevard de Joffrey, 31600 MURET, France.

[0003] Ce principe d'accrochage se compose principalement de deux pièces, l'une femelle à fixer à un support, l'autre mâle, venant se clipser par emboitement dans la partie femelle et comportant une feuillure permettant de placer une tablette.

Objet de la demande de brevet :

[0004] Le principe d'assemblage faisant l'objet de la présente demande de brevet améliore le procédé cité plus haut en plusieurs points.

[0005] - Ce principe d'assemblage est notamment simplifié du point de vue du montage et du démontage, ce qui augmente la possibilité de déplacer ou de remplacer les éléments assemblés selon ce principe.

[0006] Ce principe d'assemblage étant d'une manipulation particulièrement facile, il permet de s'adapter aux contraintes de montage temporaire et de stockage dans le cas d'une utilisation ponctuelle.

[0007] - Ce principe d'assemblage étant composé de deux barres et d'une pièce complémentaire, il peut se décliner aussi bien dans l'ameublement que dans le luminaire par alimentation bipolaire sécurisée, ainsi que dans l'industrie.

[0008] - L'invention repose sur l'assemblage de deux barres superposées (11 et 12), décalées dans le plan vertical selon un angle variable en fonction de la destination, mais présentant toujours un écart dans le plan horizontal permettant d'insérer une pièce complémentaire (20), l'ensemble faisant l'objet de cette demande de brevet.

[0009] - La pièce complémentaire (20) est composée d'un élément (25) d'épaisseur variable en fonction de sa destination et présentant toujours à l'arrière un ergot descendant (31) et à l'avant un ergot (32) descendant assurant le blocage dans les deux directions horizontales avant et arrière.

[0010] - Cette pièce (20) est prolongée d'un élément de forme variable en fonction de sa destination.

[0011] - Dans le cas où il s'agit de mobilier, la pièce complémentaire (20) sera prolongée d'un plateau de forme variable en fonction du design restant à définir, elle pourra être de finition brute, plastique, métal ou bois, ou

tout autre matériau approprié.

[0012] - Elle sera destinée à recevoir toute chose d'un poids adapté à sa capacité, qu'il s'agisse de vaisselle ou de décoration.

[0013] - Sa fonction sera de permettre à l'utilisateur de s'en servir de table ou de plateau en prolongement de son système de fixation.

[0014] - Les différentes applications sont principalement dans l'aménagement des surfaces modulables ou de petite taille. On peut adapter ce système dans le but d'augmenter la surface disponible d'une table, servir de tablette amovible pour l'aménagement des camping cars ou des bateaux, ou de tout espace dont l'aménagement est susceptible de varier rapidement

[0015] - Le montage, d'une extrême facilité, permet de laisser l'espace libre quand le plateau n'a pas d'usage. Il peut être assemblé à un système fixé au mur, il peut également venir en prolongement d'un meuble de type bar ou guéridon, ou pied de parasol, ou tout autre meuble pouvant être ceinturé ou complété par ce système de fixation. Il pourra également s'adapter au cadre d'un lit afin de permettre de présenter un plateau porte repas (ex : lits d'hôpitaux) ou bien à une chaise (tablette d'écriture).

[0016] - Ce système de fixation étant composé de deux barres, il pourra recevoir un équipement électrique basse tension permettant de transmettre au plateau une alimentation électrique pour éclairer celui-ci par l'intérieur ou en périphérie, selon design à définir.

[0017] - Dans le cas d'une adaptation destinée à augmenter la surface d'une table simple ou d'une table de parasol, il conviendra de prévoir une pièce de type verrou permettant de solidariser les plateaux entre eux.

[0018] - Ce système peut également servir à équiper des présentoirs fixes ou mobiles principalement destinés au commerce en boutiques ou en étals de marchés. Dans ce cas, il est possible d'équiper le plateau d'un système d'éclairage en sous-face permettant de mieux mettre en valeur les marchandises exposées sur le plateau inférieur

[0019] - Le système précédemment décrit peut également être décliné sous forme de luminaire. Dans ce cas, le système de fixation peut être composé de deux barres placées dans le même plan horizontal ou décalées, comme pour le cas du plateau de table.

[0020] - Les deux barres seront alors utilisées comme conducteurs, soit par la nature même de leur matériau, soit par insertion d'un système conducteur sur chacune d'elles.

50

Revendications

1. : Dispositif (10) d'assemblage, **caractérisé en ce qu'il comporte deux barres (11), (12) superposées et décalées dans le plan vertical, présentant un écart dans le plan horizontal permettant d'insérer une pièce complémentaire (20), et en ce que** ladite pièce

complémentaire (20) est composée d'un élément (25) d'épaisseur variable comportant un ergot ascendant (31) et un ergot descendant (32).

2. : Dispositif (10) d'assemblage selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** ladite pièce complémentaire (20) est prolongée d'un plateau (40).
3. ; Dispositif (10) d'assemblage selon l'une des revendications 1 ou 2, **caractérisé en ce qu'il comporte** en outre une alimentation électrique.

15

20

25

30

35

40

45

50

55

FIGURE 1

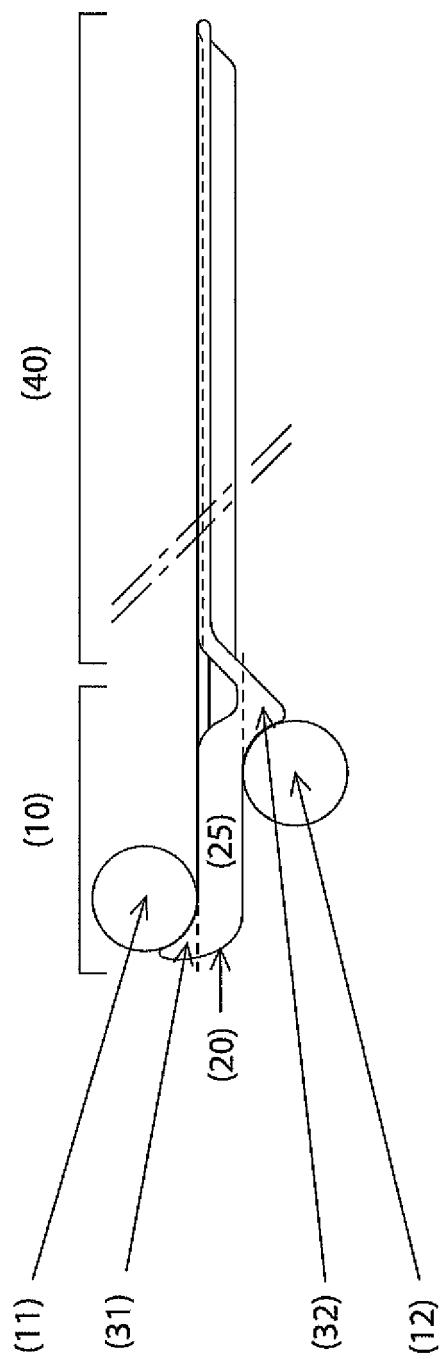


FIGURE 2

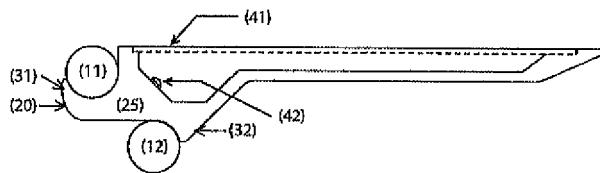


FIGURE 3



FIGURE 4

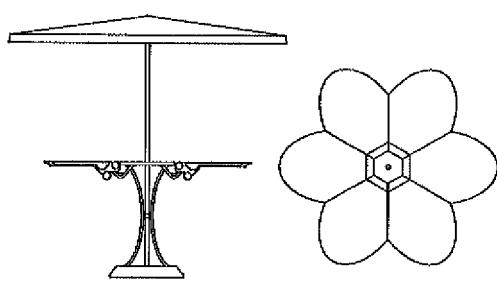


FIGURE 5

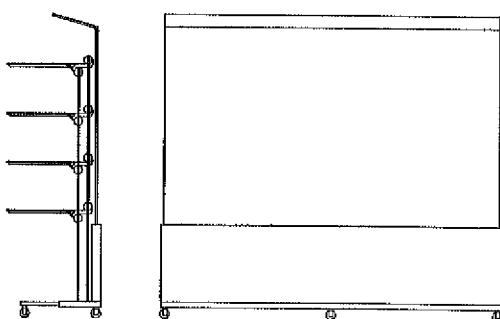


FIGURE 6

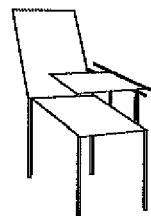
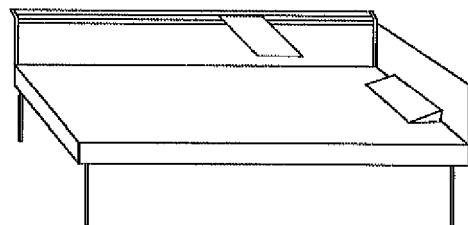
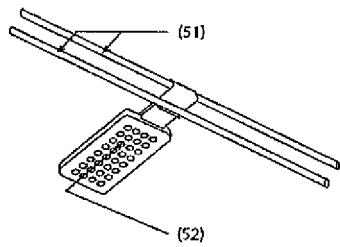


FIGURE 7





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 15 19 1890

5

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
10 X	US 4 760 930 A (FOX CLIFFORD R [GB]) 2 août 1988 (1988-08-02) * colonne 3, ligne 38 - ligne 62 * * figures 9-10 *	1-3	INV. A47F5/08 A47B96/02
15 X	----- US 4 289 246 A (SCOTT GEORGE B) 15 septembre 1981 (1981-09-15) * colonne 3, ligne 59 - colonne 4, ligne 33 * * figures 1-2,4-5 *	1-3	ADD. A47B13/08 A47B37/04 A47B57/06 A47C7/68 F21V33/00
20 X	----- FR 2 596 630 A1 (CADDIE ATEL REUNIS [FR]) 9 octobre 1987 (1987-10-09) * page 6, ligne 31 - page 7, ligne 13 * * figure 3 *	1-3	
25 A	----- EP 2 220 965 A2 (JUVEMA AG [DE]) 25 août 2010 (2010-08-25) * le document en entier *	3	
30 A	----- DE 10 2007 020125 A1 (DUSTMANN DULA WERK [DE]) 30 octobre 2008 (2008-10-30) * le document en entier *	3	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
35 A,D	----- EP 0 277 379 A1 (MIDI MOULAGES PLAST [FR]) 10 août 1988 (1988-08-10) * le document en entier *	1	A47F A47B A47C F21V
40			
45			
50 1	Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications		
55	Lieu de la recherche La Haye	Date d'achèvement de la recherche 26 février 2016	Examinateur Bitton, Alexandre
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			
EPO FORM 1503 03-82 (P04C02)			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 15 19 1890

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

26-02-2016

10	Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
	US 4760930 A	02-08-1988	GB 2190280 A US 4760930 A	18-11-1987 02-08-1988
15	US 4289246 A	15-09-1981	AUCUN	
	FR 2596630 A1	09-10-1987	AUCUN	
20	EP 2220965 A2	25-08-2010	DE 102009003509 A1 EP 2220965 A2	02-09-2010 25-08-2010
	DE 102007020125 A1	30-10-2008	AUCUN	
25	EP 0277379 A1	10-08-1988	DE 3769124 D1 EP 0277379 A1 FR 2609314 A1	08-05-1991 10-08-1988 08-07-1988
30				
35				
40				
45				
50				
55				

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 0277379 A [0002]